



Bordeaux, le 27 juin 2017

**Déclaration UNSA ITRF-BI-O**  
**CAPA des adjoints techniques de recherche et de formation**  
**du mardi 27 juin 2017**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAPA du corps des adjoints techniques de recherche et de formation et nous allons valider notamment l'avenant au procès verbal de la CAPA du 21 juin 2016 qui fait suite à la déclaration préliminaire UNSA ITRF-BI-O du 13 octobre 2016.

Nous tenons à remercier l'administration d'avoir pris en compte nos demandes quant aux critères de sélection des tableaux d'avancement de catégorie C.

Cependant, la dernière phrase de cet avenant nous interpelle :

*"Pour chaque tableau d'avancement, le classement final sera arrêté après lecture des propositions de liste des dossiers retenus par les représentants des personnels puis par l'administration."*

Si nous prenons acte de cette décision de l'administration pour la CAPA du 21 juin 2016, nous ne pouvons valider qu'il en soit ainsi de manière systématique. Nous proposons donc un roulement permettant à chacun de s'exprimer en clôture des propositions.

Lors du groupe de travail du 7 février 2017, il a été évoqué le transfert des possibilités d'avancement de grade par examen professionnel vers le tableau d'avancement pour les possibilités académiques non attribuées de la session 2017, le nombre de candidats étant inférieur aux nombres de possibilités offertes.

A ce groupe de travail, l'UNSA ITRF-BI-O avait alors argumenté largement sur cette mesure qui se fait dans les autres académies en rappelant le décret du 16 août 2011 relatif à la filière ITRF qui a créé cet examen professionnel unique dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation.

Nous vous remercions de la prise en compte de cette demande.

L'académie de Bordeaux n'a jamais été confrontée à cette situation depuis la création, en 2013 de cet examen professionnel, les candidats étant en nombre suffisants. Les listes complémentaires ont d'ailleurs démontré leur qualité.



Depuis la session 2014, la mise en place par le CAFA de la préparation à cet examen professionnel a été efficace.

Même si pour la session 2017 cette formation n'a pas été mise en place vu le peu de candidats, suite à la demande de l'UNSA ITRF-BI-O, nous avons accueilli favorablement hier lors du Comité Technique Académique, la reconduction de la préparation à l'examen professionnel ATRFP 2 mais aussi à la rédaction du rapport d'activité pour le plan de formation 2017/2018.

Nous félicitons les lauréats de l'examen professionnel ATRF Principal 2<sup>ème</sup> classe de la session 2017 dont 4 avaient déposé un dossier par tableau d'avancement et avaient été proposés à cet avancement de grade.

Ces collègues promus vont bénéficier ainsi d'un échelon supplémentaire avec un nombre de points indiciaires non négligeables en fonction de leur échelon, en plus du reclassement PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2017, protocole négocié et signé par l'UNSA.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mobilité, nous rappelons que l'ordre de priorité pour les mutations a toujours été d'abord les personnels titulaires (demande mutation intra-académique puis mutation inter-académique), puis les personnels non-titulaires (concours, BOE, Pactes ...).

Nous demandons à évoquer les demandes de mutation inter-académiques après les mutations intra-académiques.

Enfin, nous souhaiterions une information précise sur le nombre et les propositions qui seront faites aux lauréats du concours ATRFP 2 et recrutement sans concours ATRF2ème classe sur les listes complémentaires de la session 2016.

**Pour l'UNSA-ITRF-BI-O**

**Claire Aygaleng**